

EMISSIONS RADIO

TEXTE INTEGRAL



GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

**Divers aspects
de la pensée contemporaine**

**LA HALDE,
ses buts et ses missions**

LA HALDE, ses buts et ses missions

Françoise Thiriot

La Franc-Maçonnerie a pour devise Liberté Egalité Fraternité et la Grande Loge Féminine de France proclame dans l'article 3 de sa déclaration de principes son refus de toute discrimination.

En qualité de franc-maçonnnes de la Grande Loge Féminine de France, il est donc légitime que nous nous intéressions à la HALDE, c'est-à-dire à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité.

Marylin Alasset

Nous avons souhaité vous recevoir ce matin Marie-France Picart, pour que vous nous parliez de ses missions et pour partager avec vous vos premières réflexions puisque vous venez d'être nommée au Collège de la Halde au titre d'ancienne Grande Maîtresse de la GLFF, que vous avez présidé de 2000 à 2003.

Tout d'abord pouvez-vous nous présenter la Halde ?

Marie-France Picart

Elle est récente puisqu'elle a été créée fin décembre 2004 et sa création répondait aux exigences de l'Union européenne, qui a prescrit à chaque Etat-membre, la mise en place d'un organisme indépendant, chargé de promouvoir l'égalité de traitement entre toutes les personnes.

Elle dispose d'un pouvoir de recommandation et d'intervention directement auprès des pouvoirs publics. En cela, elle est aussi consultée par le Gouvernement sur tout projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité. Elle peut elle-même proposer une modification législative ou réglementaire. Elle peut émettre des avis pour remédier aux pratiques discriminatoires ou les prévenir.

Enfin, elle participe à la représentation française dans les organisations internationales et communautaires compétentes en ce domaine.

C'est une Haute Autorité administrative indépendante, composée d'un collège de 11 membres, venus d'horizons différents, et présidé par Louis Schweitzer. Elle a à ses côtés, un comité consultatif de 18 membres issus de la société civile.

Marylin Alasset

Y a-t-il une définition de la discrimination ?

Marie-France Picart

Oui, discriminer : c'est restreindre les droits d'une personne par rapport à une autre, en raison de critères interdits par la loi. C'est tout simplement le refus de l'autre.

C'est interdire par exemple l'accès d'une personne à un emploi, un logement, à des biens et services, mais aussi à une formation, et pourquoi pas à un loisir.

Cette même personne va être traitée différemment en raison de son origine, de son sexe, de son âge, de son handicap, de sa religion, de ses convictions politiques, parfois de ses activités syndicales...de son apparence physique il y a au total 18 critères prévus par la loi.

En revanche, je voudrais préciser si une personne est victime d'une injure raciale, c'est un délit, ce n'est pas une discrimination.

Marylin Alasset

Connaissez-vous la nature des plaintes qui arrivent devant la Halde ?

Marie-France Picart

L'emploi vient toujours en tête avec près de 50% de réclamations. C'est vrai pour le recrutement, c'est toujours vrai pour la promotion professionnelle, l'accès aux services publics ou privés...

Et si on analyse les discriminations par critère : le premier, porte sur l'origine, avant celui de la santé et des difficultés liées au handicap, puis viennent celles liées au sexe, à l'âge, entre autres...

Certains critères ne sont pas toujours identifiés comme des discriminations. C'était le cas de l'âge, il n'y a pas si longtemps encore. D'autres critères sont moins évoqués comme l'orientation sexuelle par exemple et pourtant l'homophobie au travail existe.

Mais, prenons le cas des discriminations liées à l'emploi. Ce qui me frappe, c'est que la Halde, soit assez peu saisie par les femmes. Vécues comme des inégalités, ces différences ne sont pas combattues par elles comme des discriminations. Alors que c'est le cas type. A cet effet, des « testings » sont en cours pour évaluer les discriminations à l'embauche dans 20 grandes sociétés d'intermédiaire pour l'emploi, des agences d'intérim et des entreprises du CAC 40. Nous aurons les résultats en 2008.

Françoise Thiriot

Les pouvoirs publics viennent de sensibiliser l'opinion ces jours ci, comment expliquez-vous que les femmes ne vous saisissent pas plus ?

Marie-France Picart

Les pouvoirs publics donnent rendez-vous en 2010. Et je suis convaincue qu'il y aura des progrès significatifs, puisqu'il y aura des sanctions à la clé, mais seront-elles suffisamment dissuasives ? J'ai envie de dire aux femmes : attention, vous seules êtes en mesure de faire valoir vos droits pour faire exploser ce fameux plafond de verre qui pèse indûment sur vos promotions et vos salaires.

Françoise Thiriot

Alors, comment peut-elle être saisie et l'est-elle suffisamment ?

Marie-France Picart

Elle peut être directement saisie par toute personne, s'estimant victime d'une discrimination. La saisine est d'ailleurs montée en puissance, puisqu'elle a reçu 1410 réclamations en 2005, 4000 en 2006 et en 2007 leur nombre se chiffrent déjà au-delà de 6000 au 30 octobre.

Si le volume est croissant, il peut paraître faible en regard de la population active. Pourtant il dénote une prise de conscience réelle, puisque les personnes qui s'estiment discriminées appellent pour être défendues.

Et c'est là que réside le premier atout de la Halde à mes yeux : c'est qu'elle met quotidiennement la personne humaine au cœur de sa mission. A la fois, elle accompagne les victimes qui ne se résignent plus et elle aide à la mise en place de l'égalité.

Marylin Alasset

Justement avant de nous parler du deuxième volet de sa mission, l'égalité des chances, pourriez-vous nous expliquer brièvement comment agit la Halde ?

Marie-France Picart

Pour la joindre, c'est simple comme un coup de fil : 08 1000 5000. Par courrier, il suffit d'écrire au 11, rue Saint-Georges, Paris 9^{ème}. Très prochainement, je crois que la saisine sera possible, d'une manière sécurisée, par le site.

Si la situation de la personne ne relève pas de la compétence de la Haute Autorité, sa demande est orientée vers l'administration ou l'institution compétente et on le lui fait savoir.

Ce que je constate, c'est que l'objectif premier est toujours d'aider celle ou celui qui rencontre un problème de discrimination à trouver une solution et à sortir le plus vite possible de sa situation de victime. On va alors l'accompagner pour établir les preuves. C'est ce qui est le plus difficile. Parfois, un règlement amiable intervient avant que le collègue ne débattre. Pourquoi ? Parce qu'il a suffi de rétablir un dialogue aidé par un tiers.

Marylin Alasset

J'ai entendu dire lors d'un colloque sur les violences faites aux femmes que la Halde avait de réels pouvoirs, est-ce vrai ?

Marie-France Picart

Oui, elle peut ainsi procéder à des enquêtes sur place, auditionner des témoins, se faire communiquer des documents, mais après avoir averti de sa visite, ce qui est une contrainte. L'instruction est toujours menée en application du principe du contradictoire.

Marylin Alasset

Pourriez-vous nous dire comment vous procéder ensuite ?

Marie-France Picart

Plusieurs cas, en fonction des voies ouvertes à la Halde se présentent au collègue :

- S'il n'y a pas discrimination, la personne en est informée.
- Il peut proposer une médiation si les deux parties sont d'accord. Elle permet de préserver le lien juridique, notamment dans le cadre du contrat de travail.
- Le collègue peut décider de faire des recommandations à portée individuelle, à des entreprises, mais aussi au gouvernement pour des modifications de loi. Ces recommandations, dans certains cas, ont un rôle préventif.

Marylin Alasset : et en cas de procès ?

Marie-France Picart

En cas de procès, la Haute autorité peut présenter ses observations à la demande du juge ou de sa propre initiative. Depuis mars 2006, elle a la possibilité de proposer aux parties une amende transactionnelle pour réparer un préjudice subi par la victime. Cette transaction doit toutefois, pour être entreprise, recevoir l'accord du procureur de la République.

Ce que je veux rajouter, c'est que la solution retenue l'est toujours en accord avec la victime pour répondre au mieux à ses intérêts. Les séances du collègue sont d'ailleurs toujours très instructives car le champ est vaste et les délibérations parfois longues. Chaque membre étudie tous les dossiers présentés, apporte son expérience, ses compétences, ses valeurs et souvent sa propre sensibilité.

Françoise Thiriot

De fait, le rôle de la Halde, si je comprends bien c'est de faire bouger la société en mettant en pratique l'Égalité l'une des valeurs de la République si chère au cœur des Franc-Maçonnés et des Francs-Maçons. Mais connaît-on suffisamment la HALDE ?

Marie-France Picart

Je suis d'accord avec vous sur le premier point. Sur le deuxième, je vous réponds, non, on ne la connaît pas suffisamment encore. J'aimerais que l'on ait plus le réflexe HALDE... Il faut lutter sans cesse contre la banalisation des pratiques discriminatoires, fondées souvent sur l'ignorance.

Françoise Thiriot

Est-ce que vous pourriez-nous donner des exemples de sensibilisations ?

Marie-France Picart

Depuis le début, la Halde s'est attaché à déployer des actions de promotions, à valoriser les bonnes pratiques et à rendre publiques les carences qu'elle constate.

Et que constate-t-elle ? Par exemple, dans le cadre de l'entreprise, j'y reviens parce qu'il est parlant : seul l'engagement de l'entreprise et de son dirigeant peut être le déclencheur d'un véritable changement de comportement. Il a été établi avec 150 grandes entreprises depuis 2005 un questionnaire homogène et une grille unique de lecture des résultats pour valoriser l'analyse et la comparaison des informations fournies. Et c'est devenu une référence pour les entreprises concernées qui l'utilisent comme un outil d'auto évaluation, de comparaison et d'information.

Françoise THIRIOT

Vous parlez, si je comprends bien, d'un outil qui optimise et prend en compte ce qui fait bouger ?

Marie-France Picart

Oui, et nous prenons le meilleur exemple. Le même type de méthode des bonnes pratiques a été mis en place avec les intermédiaires de l'emploi, des collectivités locales, de PME etc. Pourquoi ? Parce que les actions de formations, spécifiques à certains secteurs, comme le recrutement, la location d'un logement, l'accueil du public, là où se manifestent plus fréquemment des discriminations, peuvent aider à une prise de conscience. Emploi, logement, éducation sont les trois priorités car ces domaines sont, on le sait, tous constitutifs de l'équilibre social.

94% des français pensent d'ailleurs qu'il faut lutter contre les discriminations. Ce n'est pas rien quand même. Pourtant, il n'y a eu que 400 cas de saisine de la Halde pour le logement, alors que l'on sait que l'on refuse des accès aux logements sur le critère de l'origine, mais également aux familles monoparentales et là je pense encore aux femmes qui sont souvent chefs de famille. Quant aux handicapés, ils sont doublement discriminés, puisque lorsqu'ils sont prioritaires, il n'y pas souvent d'accès possible.

Marylin Alasset

Au fond, la Halde est amenée à faire beaucoup de pédagogie ?

Marie-France Picart

Oui, elle fait de la pédagogie à plusieurs niveaux mais aussi de la formation aux citoyens, en allant sans arrêt sur le terrain, participer à des tables rondes, des colloques. Il faut faire évoluer les mentalités et les pratiques mais la prise de conscience ne suffit pas, il faut des engagements concrets et surtout des suivis. C'est pourquoi la HALDE peut solliciter les partenariats avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les associations mais aussi les élus.

Marylin Alasset

Je suppose que vous avez en tête des cas concrets ?

Marie-France Picart

On vient d'envoyer dans les mairies des informations pour les mettre à la disposition du public dans les lieux d'accueil.

Des partenariats viennent d'être signés cette année avec la police et la gendarmerie pour la mise en place d'un guide d'accueil des victimes et d'enregistrements des plaintes pour qu'elles soient mieux prises en compte.

La HALDE et le Conseil National des Barreaux ont signé une convention de partenariat en janvier 2006 pour lutter d'une façon concertée contre toutes les discriminations. Ce partenariat prévoit l'élaboration d'une formation spécifique en continu et des élèves de l'école nationale de la Magistrature sont prévus en stage l'année prochaine.

Il est intéressant de noter que la garde des sceaux vient de mettre en place la semaine dernière des délégués du procureur pour traiter spécifiquement de la question de la discrimination.

Par ailleurs, la HALDE a mis en place d'une formation à distance. Cette formation permettra à tous les internautes qui le souhaitent de se former sur le droit de la discrimination ainsi que sur les stéréotypes et représentations.

Marylin Alasset

Essayez-vous de sensibiliser les plus jeunes ?

Marie-France Picart

Oui, je vous ai d'ailleurs apporté un petit journal qui a été distribué à tous les élèves de 6^{ème} en novembre dans leur classe. C'est un numéro spécial de « Mon quotidien » dont le titre est « Ensemble contre les discriminations ». Il leur est expliqué qu'il ne faut pas confondre une injure avec une discrimination, comment s'organiser pour aider les victimes et comment promouvoir l'égalité. En 2008, la Halde va d'ailleurs axer sa priorité sur l'éducation.

Françoise THIRIOT

Vous organisez en 2007, pour la France, l'année européenne de l'égalité des chances pour tous ? Avez-vous déjà tiré des enseignements ?

Marie-France Picart

C'est trop tôt encore. J'espère qu'elle aura permis au travers des 45 projets régionaux mis en place de sensibiliser l'opinion publique. La dernière table ronde est organisée à Marseille le 5 décembre, sur « la prévention des discriminations dans l'éducation et l'apprentissage ». L'avant dernière s'est tenue à Lyon sur « les discriminations dans le logement ».

Françoise Thiriot

Marie-France Picart, l'émission touche à sa fin et avant de conclure, voulez-vous rajouter un point particulier ?

Marie-France Picart

Puisque vous me le permettez, je vais un peu parler de moi et ajouter que je vis actuellement pleinement ma vie de femme franc-maçonne. En faisant ma demande d'entrée à la Grande Loge Féminine de France, il y a bientôt 30 ans, j'avais comme ambition de changer la société. Il m'a été alors proposé comme projet de me changer d'abord.

Finalement, je n'ai jamais cru que c'était utopique dans les deux cas. J'estime aujourd'hui avoir beaucoup de chance de pouvoir mettre en pratique bien des principes qui sont les nôtres qui m'ont été transmis par celles qui m'avaient précédée dans notre association, et que j'ai fait miens à mon tour, pour les transmettre aux autres. Et je crois vraiment que les femmes peuvent lutter contre les discriminations et pour l'égalité et être des vecteurs de changement.

Voyez-vous, j'ai la conviction que je peux aider à rétablir là où je suis actuellement, un peu, du droit au respect de toute personne, dans sa différence, ce qui est pour nous la vraie richesse à partager. C'est aussi aujourd'hui, l'occasion pour moi de constater que beaucoup de bonnes volontés se manifestent dans l'espace public et heureusement.

Cette évolution des mentalités lente. Elle fait pourtant la force d'une civilisation qui sans elle ne serait pas aboutie. Peut-être y avons-nous été pour quelque chose, en tout cas pour beaucoup plus que nous ne le croyons lorsque nous travaillons toutes ensemble à une éthique de la tolérance et du partage, dans nos ateliers.

Nous sommes bien dépositaires des principes du pacte républicain. Nous sommes toutes et tous égaux en droit, notre devoir est de favoriser, là où nous nous trouvons, le passage des textes à la réalité, pour une société plus attentive, plus solidaire et plus généreuse.

Françoise Thriot

Première obédience féminine dans le monde avec plus de 12000 femmes, la Grande Loge Féminine de France est particulièrement vigilante et attentive quand il s'agit de combattre les discriminations et les inégalités de chances car nous savons, par expérience, que c'est le plus souvent les femmes qui en sont l'objet.

Avant de nous quitter, je souhaiterais vous faire part de la réélection de notre Grande Maîtresse Yvette Nicolas, élue pour la seconde fois lors de notre assemblée générale en septembre dernier.

Marylin Alasset

Marie-France Picart, Françoise Thriot, merci.

Je remercie pour la réalisation de cette émission Brigitte Mazire et Rémi Feyssard

Si vous voulez, en savoir plus, nous contacter :

Vous pouvez aller sur notre site internet : www.glff.org

Ou écrivez-nous :

Grande Loge Féminine de France, 60, rue de Vitruve 75020 - Paris